

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RIGIDBNY
LE MARDI 17 JUIN 2025 à 19 h 00,
À la salle Joseph-Ovide-Rousseau, 180, rue Mrg-Panet, Nicolet

Étaient présents pour les municipalités :

Madame Pierre Moras	Bécancour
Monsieur François St-Germain	Grand-Saint-Esprit
Monsieur Tommy Gagné-Dubé	Manseau
Madame France Trudel	Nicolet
Madame Sandra St-Amour	Saint-Célestin Paroisse
Monsieur Denis Croteau	Saint-Célestin Village
Monsieur Pierre Carignan	Sainte-Cécile-de-Lévrard
Monsieur Alexandre Robert	Sainte-Eulalie
Madame Ginette Deshaies	Sainte-Marie-de-Blandford
Monsieur Michel Veilleux	Sainte-Monique
Monsieur Jean-Luc Boisclair	Sainte-Perpétue
Monsieur Laurent Marcotte,	St-Léonard d'Aston
Monsieur Yvon Potvin	Saint-Pierre-les-Becquets
Monsieur Yan Dagenais	Saint-Sylvère
Monsieur Mathieu Lemire	Saint-Zéphirin-de-Courval
Monsieur Mario Demers	Ste-Sophie-de-Lévrard

Étaient absents les délégués : M. François Pagé, Aston-Jonction; M. Sylvain Pronovost, Baie-du-Febvre; M. Sylvain Jutras, La-Visitation-de-Yamaska; M. Serge Hélie, Saint-Wenceslas et Mme Karolane Mensah, Wôlinak, formant quorum sous la présidence de Madame Céleste Simard, déléguée de la municipalité de Lemieux.

Étaient aussi présents : Monsieur Mario Lacroix, directeur général, secrétaire-trésorier, ainsi que Christine Champagne, assistante au directeur

HUIS CLOS de 19 h 00 à 19 h 10

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente, Madame Céleste Simard souhaite la bienvenue aux administrateurs, constate le quorum et la séance débute à **19 h 13**.

2025-06-54 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 17 juin 2025.

Sur une proposition de Mme Sandra St-Amour
Appuyé par M. Denis Croteau

Il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

2025-06-55 3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Adoption de procès-verbal de la séance ordinaire du 20 MAI 2025.

Sur une proposition de Mme Ginette Deshaies
Appuyée par M. Pierre Carignan

Il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 MAI 2025 tel que présenté.

Adopté

**2025-06-56 4. ACCEPTATION DES COMPTES DU 1ER MAI AU 31 MAI 2025,
POUR UN MONTANT DE 483 027,55 \$**

Acceptation des comptes du 1^{er} mai au 31 mai 2025, pour un montant de
483 027,55 \$.

Sur une proposition de M. Pierre Moras
Appuyé par Mme Sandra St-Amour

Il est unanimement résolu que la Régie accepte le paiement des dépenses courantes pour la période s'étendant du 1^{er} mai au 31 mai 2025, pour un montant de 483 027,55 \$.

Adopté

– **DÉCOULANTS ET QUESTIONS**

Aucun

INFORMATIONS GÉNÉRALES

○ **Assurance collective RIGIDBNY**

En date du 16 juin dernier nous avons obtenu une proposition de la FQM ;

Seules des simulations fondées sur les options disponibles ayant été obtenues, et qu'une évaluation des besoins du personnel doit être considérée comme un prérequis à l'adoption d'une résolution, il a été décidé que ce point serait reporté à la séance prévue le 26 août 2025.

○ **Ouverture des écocentres de St-Léonard-d'Aston et Nicolet**

L'ouverture officielle de l'écocentre de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston aura lieu le 19 juin 2025, 13 h 30. Le communiqué de presse a été acheminé aux médias et les invitations via les députés, maires de la MRC Bécancour-Nicolet-Yamaska, membres de la RIGIDBNY et citoyens.

M. Donald Martel, député provincial de Bécancour-Nicolet partagera sa vision et son soutien envers les initiatives environnementales locales. Prendra aussi la parole, M. Laurent Marcotte, maire de la municipalité de Saint-Léonard, ainsi que Mme Céleste Simard, Présidente du C.A. et Marie Poirier, responsable des écocentres de la Rigidbny. Après la cérémonie de coupe du ruban, un cocktail et des amuses-bouches seront servis.

L'inauguration de l'écocentre de Nicolet est planifiée pour le 7 juillet 2025. L'organisation et la planification de cet événement demeureront sensiblement identiques.

- **Achat et installation de caméras dans 5 écocentres**

Deux propositions de soumissions nous ont été soumises. Cependant, les soumissions n'ont pas été intégrées au rapport transmis à Recyc-Québec par M. Mario Lacroix, Directeur Général intérimaire. Suite à la confirmation de la disponibilité des fonds nécessaires à la réalisation de ces travaux, la procédure d'acquisition et l'installation subséquente des équipements de surveillance pourront être initiées.

Dans l'intervalle, les travaux de construction seront finalisés, il sera donc possible de solliciter auprès desdits soumissionnaires la transmission d'une soumission présentant un niveau de détails accrus.

Le présent dossier sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors de sa session ordinaire prévue le 26 août.

- **Gestion documentaire**

Conformément aux dispositions émanant de la séance du mois de mai, deux soumissionnaires additionnels ont fait l'objet d'une approche. À ce jour, une proposition nous a été soumise, tandis qu'une seconde est attendue au cours du mois d'août prochain.

En prévision de la séance du 26 août 2025, une analyse exhaustive des propositions soumises par les trois soumissionnaires sera entreprise laquelle devra être suivie par l'adoption d'une résolution.

2025-06-57 5-COMPENSATION POUR SURPLUS DE TRAVAIL-MME MARIE POIRIER

CONSIDÉRANT QUE : Mme Marie Poirier occupe le poste d'adjointe au directeur général et que son travail est essentiel au bon fonctionnement de l'organisation.

CONSIDÉRANT QUE : La charge de travail assumée par Madame Poirier au cours de la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2025 a excédé les prévisions initiales et que cette situation est attribuable à plusieurs impondérables survenus au sein de la Régie durant ladite période.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé

Par : M. Alexandre Robert

Et appuyé par : M. Michel Veilleux

Et résolu unanimement que la Régie octroie à Madame Marie Poirier une rétribution pécuniaire additionnelle, s'élevant à la somme de **5 000 dollars**. Cette allocation compensatoire est explicitement attribuée en reconnaissance du volume d'activité excédentaire accompli durant la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 juillet de l'année 2025.

Adopté

2025-05-58 6- SOUMISSION POUR LA MISE À JOUR DU SITE WEB

CONSIDÉRANT QUE : Le site Web de la RIGIDBNY doit obtenir une **actualisation de son contenu :**

- Analyse des besoins de la clientèle cible ;
- Page d'accueil-amélioration de la navigation des utilisateurs ;
- Création d'une page « Foire aux questions »

CONSIDÉRANT QUE : La firme de designer graphique MYMOZA est le contractant actuel et qu'il nous a fourni une estimation budgétaire répondant au mandat dans les délais qui nous convienne et dispose de l'expérience nécessaire pour prendre en charge le mandat.

CONSIDÉRANT QUE : Madame Ginette Deshaies s'est retirée de la discussion et du vote en raison d'un conflit d'intérêts potentiel.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé d'accorder à la firme MYMOZA, le mandat d'actualiser le contenu de son site WEB pour un montant de **1 839,60 \$** taxes incluses.

Sur une proposition de : M. Yvon Potvin
Et appuyé par : M. Laurent Marcotte

Il est résolu unanimement que la Régie octroie le mandat d'entreprendre la mise à jour et l'optimisation du contenu numérique de sa plateforme WEB. Le coût total de cette prestation de services est évalué à la somme de 1 839,60 \$, incluant l'ensemble des taxes applicables.

Adopté

2025-05-59 7. NOUVELLE BANQUE D'HEURES POUR STRATZER

CONSIDÉRANT QUE : La banque d'heures accordée à Stratzer en Mars 2025 se termine sous peu et ne sera pas suffisante pour finaliser le mandat d'accompagnement pour les devis (MR, déchets-encombrants, CRD-RV, gestion écocentre Nicolet-traitement matières), le processus d'AOP et la reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide financière pour l'optimisation des écocentres (POE).

CONSIDÉRANT QUE : Le versement de mi-projet de la subvention, soit 125K \$ a démontré l'acceptation de RQ pour les changements apportés. Que la reddition de compte finale a été livrée à RQ vendredi dernier soit le 13 juin. Que pour donner suite à l'approbation de cette reddition finale un dernier montant de 125K \$ nous seront transférés.

CONSIDÉRANT QUE : La production du devis concernant la collecte et le transport des matières recyclables a nécessité beaucoup de questionnements adressés à ÉEQ.

CONSIDÉRANT QUE : La passerelle informatique servant de point central, concernant le dépôt des informations menant aux remboursements de nos dépenses, en est toujours à ses premiers tours de manivelle. Que plusieurs items nécessitent encore du développement et que le premier versement n'est pas encore fait.

CONSIDÉRANT QUE : L'arrimage du devis déchets-encombrants en vue du devis pour les MO, des recherches supplémentaires/consultations à l'interne ont été faites pour s'assurer de la conformité des clauses à cet effet.

CONSIDÉRANT QU' : À des fins de finalité, l'ajout de 50 heures à un taux moyen de 130 \$/heure pour un budget de 6 500 \$ est nécessaire.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé d'accepter la demande de Stratzer et d'autoriser l'ajout d'une banque d'heures de **6 500,00, \$** afin de permettre la finalisation des travaux actuellement en cours.

Sur une proposition de : M. Pierre Carignan
Et appuyé par : M. Denis Croteau

Il est résolu unanimement que la Régie autorise une banque d'heures de 50 heures à Stratzer à un taux moyen de 130 \$/heure pour un budget total de 6 500 \$.

Adopté

8. DEVIS GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Monsieur Lacroix remet les explications, à titre d'information, sur le contenu du devis de gestion des matières organiques déposé par

Objet du contrat

Nature du contrat	Contrat de services
Durée du contrat	Quinze (15) ans avec une (1) option de prolongation du contrat de cinq (5) ans
Allotissement	Un (1) lot
Date de publication visée de l'AOP	26 juin 2025 (20 juin 2025)
Durée de publication de l'AOP	Deux (2) mois
Date d'adjudication visée	15 septembre 2025
Début du contrat visée	Au plus tard le 1 ^{er} janvier 2028
Procédure d'adjudication	Grille de pondération incluant le prix

Les critères de pondération sont de : 40 points pour le critère (technique et qualitatif) de 60 points pour le critère de prix

L'estimation du marché :

- Incluant une inflation de 2%/an (année 2 à 20)
- Annuellement : 100% sur l'IPC ;
- Montant estimé pour les 20 ans de contrat (avec prolongation, TPS et TVQ) environ 28 M\$;
- Montant estimé pour les 15 ans fermes du contrat (incluant TPS et TVQ) environ 20 M\$;

Il a aussi été spécifié au devis les tâches à accomplir telles que :

- La réception des matières résiduelles incluant les contrôles à réception, pesées, etc.,
- La séparation des sacs identifiables
- L'ouverture des sacs identifiables
- La séparation des sacs identifiables
- Le conditionnement de la matière organique
- L'entreposage des résidus ultimes pour un transport vers le lieu d'enfouissement (LET)
- La valorisation des matières, de même que les critères techniques et qualitatifs basés sur :
 - L'expériences similaires en termes d'exploitation ;
 - La maturité technologique du procédé de séparation automatisée des sacs identifiables de matières organiques ;
 - La maturité technologique du procédé de désensachage et d'extraction de la matière organique ;
 - La distance (en km) entre le site de réception et le centre de masse du territoire de la RIGIDBNY ;
 - L'évolution du procédé de tri et de séparation des matières organiques pour valorisation ;

**2025-05-60 9. GRILLE SALARIALE - DÉFINITION DE TÂCHES – RÉVISION
DES CONTRATS DE TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE : La Régie est membre de la FQM et que les membres ont accès aux services offerts pour ceux-ci dont les services en ressources humaines et relations du travail.

CONSIDÉRANT QUE : Le soumissionnaire susmentionné (FQM) a déjà procédé à l'analyse organisationnelle, laquelle est dûment consignée dans le dossier.
Qu'une recommandation a été émise en ce sens, et que le besoin a été dûment identifié.

CONSIDÉRANT QUE : La Régie a fait une demande d'offre de service auprès de la FQM dans le but d'obtenir un accompagnement pour :

- La rédaction des descriptions de tâches ;
- L'élaboration d'une structure salariale ;
- La rédaction et révision de contrats de travail ;

CONSIDÉRANT QUE : L'offre de services présentée par la FQM satisfait aux exigences et contraintes budgétaires de la Régie.

EN CONSÉQUENCE : Sur motion dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par les membres du conseil d'administration de la RIGIDBNY de confier à la FQM le mandat d'accompagnement.

Sur une proposition de : Mme Sandra St-Amour;
Et appuyé par : Tommy Gagné Dubé

Il est résolu unanimement que la Régie autorise le contrat d'accompagnement à la FQM pour : la rédaction des descriptions de tâches, l'élaboration d'une structure salariale, et la rédaction et révision de contrats de travail.

Adopté

12. VARIA

La date du 15 juillet prévue au calendrier des séances du conseil de la RIGIDBNY à Nicolet ne sera pas retenue.

13. QUESTION DU PUBLIC - aucune

PROCHAINE RÉUNION OFFICIELLE (CONSEIL RÉGULIER) FIXÉE au mardi,
26 août 2025 à 19 h 00 caserne des pompiers au : 8275 Boul Bécancour, Bécancour, QC
G9H 3A5.

2025-05-61 14-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de M. Pierre Moras
Appuyé par M. Denis Croteau

Il est unanimement résolu de lever l'assemblée à **19H48.**



Céleste Simard
Présidente



Mario Lacroix
Directeur général, secrétaire-trésorier